

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 03329

Numéro SIREN : 405 113 598

Nom ou dénomination : BIOGARAN

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2024 sous le numéro de dépôt 14319



FINEXSI AUDIT

BIOGARAN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 4.000.000,00 Euros

Siège social :
15 boulevard Charles-de-Gaulle
92700 Colombes

*Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels*

Exercice clos le 30 septembre 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIOGARAN relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Comme précisé dans le paragraphe « *B.3 – Fonds commercial* » de l'annexe des comptes annuels, la société procède à un test de perte valeur concernant les fonds commerciaux dont la valeur d'utilité repose sur les projections d'un ou plusieurs scénarios financiers. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie des tests de dépréciation 30 septembre 2023, et nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Le paragraphe « *B.8 – Stocks* » de l'annexe des comptes annuels précise la méthode de valorisation et de dépréciation des stocks de matières premières et marchandises, des produits intermédiaires et produits finis. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Enfin, comme indiqué au paragraphe « *B.19 - Clause de sauvegarde* » de l'annexe des comptes annuels, la Direction procède à une estimation de cette clause de sauvegarde à chaque exercice. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie de détermination de la dette fiscale comptabilisée au 30 septembre 2023, et nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.



- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 décembre 2023

Le Commissaire aux comptes

FINEXSI AUDIT

Olivier PERONNET

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS BIOGARAN

15 Boulevard CHARLES DE GAULLE

92700 COLOMBES

Comptes annuels au 30/09/2023



BILAN ACTIF

	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2023	30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	74 183 804	61 864 321	12 319 483	13 082 938
Fonds commercial	7 880 808		7 880 808	7 880 808
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	5 054 785		5 054 785	6 284 527
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	377 504	370 796	6 707	994
Autres immobilisations corporelles	8 018 439	4 887 092	3 131 346	3 836 090
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	2 924		2 924	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 171		8 171	8 446
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	843 854		843 854	695 344
ACTIF IMMOBILISE	96 370 291	67 122 210	29 248 080	31 789 149
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	23 874 641	1 193 133	22 681 507	19 154 516
En-cours de production de biens	1 084 815		1 084 815	1 484 020
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	24 740 885	211 376	24 529 508	20 131 729
Marchandises	111 410 734	4 636 175	106 774 558	79 618 421
Avances et acomptes versés sur commandes	5 054 657		5 054 657	529 489
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	197 876 918	254 401	197 622 517	174 796 267
Autres créances	188 764 458	855 344	187 909 113	278 759 299
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	40 130 526		40 130 526	1 806 288
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 590 332		2 590 332	2 144 333
ACTIF CIRCULANT	595 527 969	7 150 431	588 377 537	578 424 365
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	101 264		101 264	117 621
TOTAL GENERAL	691 999 525	74 272 641	617 726 883	610 331 136

BILAN PASSIF

	30/09/2023	30/09/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 4 000 000)	4 000 000	4 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	400 000	400 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	203 350 485	242 579 526
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 979 860	40 770 958
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	467 466	688 925
CAPITAUX PROPRES	229 197 813	288 439 410
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	862 114	509 459
Provisions pour charges	994 668	1 518 174
PROVISIONS	1 856 783	2 027 634
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 144	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	2 298 423	2 175 951
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 486 796	222 223 911
Dettes fiscales et sociales	121 634 032	69 909 875
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 144 210	6 488 363
Autres dettes	14 238 242	17 998 239
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	850 163	1 067 704
DETTES	386 653 011	319 864 045
Ecarts de conversion passif	19 274	45
TOTAL GENERAL	617 726 883	610 331 136

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportation	30/09/2023	30/09/2022
Ventes de marchandises	717 966 971	18 775 284	736 742 256	678 057 447
Production vendue de biens	255 748 858	9 443 195	265 192 053	245 504 776
Production vendue de services	440 000		440 000	400 000
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	974 155 829	28 218 479	1 002 374 309	923 962 224
Production stockée			4 170 595	(1 040 349)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 481 344	7 613 996
Autres produits			1 782 249	652 766
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 013 808 499	931 188 637
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			372 972 798	303 166 868
Variation de stock (marchandises)			(28 591 715)	7 043 362
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			47 455 745	38 854 424
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(4 459 597)	2 446 440
Autres achats et charges externes			514 281 566	461 509 368
Impôts, taxes et versements assimilés			16 038 429	14 905 095
Salaires et traitements			17 736 914	18 224 407
Charges sociales			8 015 875	8 041 536
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 908 054	5 562 055
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 486 065	3 633 386
Dotations aux provisions			437 284	999 308
Autres charges			5 196 970	5 555 932
CHARGES D'EXPLOITATION			960 478 392	869 942 185
RESULTAT D'EXPLOITATION			53 330 106	61 246 451
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 489 017	40 541
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			28 637 030	7 554
Différences positives de change			130 895	3 577
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			31 256 942	51 674
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 916	
Intérêts et charges assimilées			182 338	213 881
Différences négatives de change			141 063	296 716
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			325 318	510 598
RESULTAT FINANCIER			30 931 623	(458 924)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			84 261 730	60 787 527

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	30/09/2023	30/09/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	67 750 023	153 438
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	400 789	1 495 245
PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 150 813	1 648 684
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	95 123	1 108 945
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	114 649 200	1 587 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	345 475	322 983
CHARGES EXCEPTIONNELLES	115 089 800	3 018 930
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(46 938 987)	(1 370 246)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	719 039	781 811
Impôts sur les bénéfices	15 623 844	17 864 511
TOTAL DES PRODUITS	1 113 216 254	932 888 996
TOTAL DES CHARGES	1 092 236 394	892 118 037
BENEFICE OU PERTE	20 979 860	40 770 958

- SOMMAIRE -

ANNEXE	2
REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
IMMOBILISATIONS	11
AMORTISSEMENTS	12
ELEMENTS DU FONDS COMMERCIAL	13
CREANCES ET DETTES	14
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15
DETAIL DES CHARGES A PAYER	16
DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	17
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	18
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	19
PROVISIONS	20
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	22
INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES	23
VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES	24
SITUATION FISCALE DIFFEREE	25
EFFECTIF MOYEN	26
ENGAGEMENTS DONNES	27
ENGAGEMENTS RECUS	28
IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	29
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	30
ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	31

ANNEXE

N° SIREN : 405113598

Au bilan de l'exercice clos au 30/09/2023, dont le total est de 617 726 883 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 1 113 216 255 EUR et dégageant un résultat de 20 979 861 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 15 décembre 2023 par le Président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Faits caractéristiques de l'exercice

1 Mise en place d'un plan de restructuration

Un plan de restructuration concernant 6 salariés a été mis en place au cours de l'exercice 2020/2021.

A ce titre une provision pour restructuration a été constatée au 30 septembre 2021 pour un montant de 1 268 740 €. Le montant de cette provision s'élevait à 305 952 € au 30 septembre 2022. Cette provision a été reprise à hauteur de 95 124 € et un complément de provision a été doté pour un montant de 36 268 €, sur l'exercice. Par conséquent le montant de provision s'élève à 247 096 € au 30 septembre 2023.

2- Contrôle URSSAF

BIOGARAN fait l'objet d'un contrôle URSSAF depuis le 10 mars 2023 qui porte notamment sur les points suivants :

- Assiette de la contribution vente en gros : Etude du chiffre d'affaires Evolupharm au titre de 2022
- Assiette sur le chiffre d'affaires : Remises accordées par les grossistes aux officines

Au 30/09/2023, aucune information factuelle n'a été adressée à BIOGARAN qui permettrait de conclure à une quelconque notification et, par conséquent, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 30/09/2023.

3- Contexte conflits internationaux

BIOGARAN n'a pas enregistré d'impact comptable ou financier notoire lié à l'actualité des conflits internationaux au cours de l'exercice.

4- Distribution de dividendes

Par une décision de l'Associé unique du 31 mars 2023, une distribution de dividendes d'un montant de 80 millions (80.000.000,00) d'EUR a été effectuée et prélevée sur la totalité du bénéfice distribuable de l'exercice 2021/2022, à hauteur de 40.770.958 EUR et sur le compte « autres réserves » à hauteur de 39.229.042 EUR.

5- Titres PHARLAB

Par une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de PHARLAB qui s'est tenue le 28 octobre 2022, il a été notamment décidé d'augmenter le capital de la société Pharlab à hauteur de 465 000 000 de réals brésiliens (85 701 647,68€). La société a souscrit à la totalité de cette augmentation de capital et a fait l'apport en numéraire correspondant fin novembre 2022.

BIOGARAN a cédé l'intégralité de ses actions de la société brésilienne PHARLAB INDÚSTRIA FARMACÊUTICA S.A. avec effet au 21 septembre 2023 à :

- ARTS ET TECHNIQUES DU PROGRÈS - 478 358 195 actions
- BIOFARMA - 1 action

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cette cession a été consentie et acceptée moyennant un prix global pour l'intégralité des actions cédées de EUR 67.600.000, soit :

- ARTS ET TECHNIQUES DU PROGRÈS – EUR 67.599.999
- BIOFARMA – EUR 1

La sortie des titres PHARLAB a été effectuée au coût historique, soit 114 338 677.76 € (478 358 196 BRL).

La provision totale pour dépréciation des titres ayant été comptabilisée pour 28 637 030.08 €, une reprise a été constatée à la clôture des comptes au 30/09/2023 pour l'intégralité de ce montant.

La dotation aux provisions ayant été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal des exercices concernés, la reprise de provision pour dépréciation a été déduite extra-comptablement pour la détermination du résultat fiscal au 30/09/2023.

Concernant les titres PHARLAB, ces derniers rentrent dans le régime long terme, puisque ces derniers sont détenus depuis plus de deux ans.

Par conséquent, la moins-value à long-terme de l'opération d'un montant de 46 738 677.76 € (67 600 000 € - 114 338 677.76 €) a été réintégrée dans le calcul du résultat fiscal au 30/09/2023 (régime fiscal des moins-values nettes à long terme).

6- Dossier contentieux Everolimus (brevet indication tumeur du pancréas)

Dans le cadre d'un contentieux opposant Biogaran à Novartis (ci-après les « Parties ») concernant le brevet EP 411 relatif à l'indication de la spécialité Everolimus dans le traitement des tumeurs du pancréas, deux procédures ont été introduites par les Parties :

(i) une procédure en opposition devant l'office européen des brevets (ci-après « OEB ») introduite par Biogaran sollicitant la révocation du brevet susmentionné ;

(ii) une procédure en contrefaçon devant le tribunal judiciaire de Paris introduite par Novartis sollicitant la condamnation de Biogaran pour violation des droits de propriété intellectuelle de Novartis.

Si Biogaran a obtenu la révocation du brevet d'indication en première instance devant l'OEB, dans une décision rendue le 26 septembre dernier, l'OEB a finalement confirmé le maintien du brevet.

A ce stade, Novartis n'a pas formulé de demande financière dans le cadre de la procédure judiciaire devant le tribunal de Paris et le calendrier de procédure n'a pas encore été fixé par le magistrat en charge du dossier.

Dans ce contexte, Biogaran n'est pas en mesure d'apprécier, à ce jour, quel sera le montant de la demande en indemnisation de Novartis, ni dans quel délai une décision au fond sera rendue par le tribunal judiciaire.

Il est nécessaire de préciser que le tribunal judiciaire n'est pas tenu par les conclusions de l'OEB s'agissant de la validité du brevet. Biogaran aura donc la faculté de contester devant le tribunal judiciaire, la validité du brevet et le montant des dommages et intérêts qui seront réclamés par Novartis.

Une réévaluation de la situation pourra être éventuellement effectuée après la clôture des comptes annuels dès

REGLES ET METHODES COMPTABLES

fixation du calendrier de procédure et réception des écritures de Novartis. A ce titre, Biogaran se trouve dans l'impossibilité de constater une provision de ce dossier contentieux dans les comptes au 30/09/2023.

7- Evènements postérieurs à l'exercice 2022/2023

- **Clause de sauvegarde :**

Le montant de la contribution montant M 2022 et des remises CEPS 2022 est notifié en décembre 2023 par l'URSSAF. La date limite de paiement est fixée au 22 décembre 2023.

Le montant total des remises au titre de la clause de sauvegarde après abattement de 15% s'élève à 56 724 641 €.

Le montant total des avoirs sur remises s'élevant à 14 000 €, le montant net à payer est de 56 710 641 €.

Biogaran a reçu le 27 novembre 2023 la restitution de la clause de sauvegarde 2019, soit un montant de 6 064 819 €.

A. Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés conformément aux prescriptions du règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07 du 26/12/2016, et aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

B. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1- Concessions, brevets et droits similaires

Les dossiers techniques nécessaires à l'obtention d'autorisations de mises sur le marché de médicaments génériques « AMM » acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour leur prix d'acquisition.

Ils sont amortis selon une durée de sept (7) ans, ou bien dépréciés si certains événements compromettent temporairement l'exploitation de ces dossiers.

Les dépenses internes nécessaires à l'élaboration des dossiers techniques « d'AMM Bis » sont en revanche comptabilisées en charge de l'exercice, l'ensemble des critères d'activation n'étant pas remplis.

2- Recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées.

3- Fonds Commercial

Un fonds commercial ABSOLUVEGETAL a été acquis pour un montant de 4 900 000 euros en date du 10 mars

REGLES ET METHODES COMPTABLES

2020.

Un second fonds de commerce a été constitué avec la TUP du laboratoire TOP PHARM pour 2 980 808,37 euros en date du 31 août 2020.

Ces 2 fonds de commerce ont fait respectivement l'objet d'un test de réévaluation sur leurs perspectives financières. Ils ne font pas l'objet de dépréciation.

4- Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'origine, c'est à dire à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont un ou plusieurs éléments constitutifs ont, chacun, des durées d'utilisation différentes, sont décomposées en structure et composants faisant chacun l'objet d'une durée d'amortissement spécifique.

Cette approche par composants concerne essentiellement les constructions et leurs agencements.

5- Durées et modes d'amortissement des immobilisations

Les amortissements comptables sont calculés sur la base des durées réelles d'utilisation.

Les amortissements fiscalement déductibles sont en revanche calculés en fonction des durées d'usage en vigueur, sauf dans le cas des composants, lesquels sont amortis selon leurs durées d'utilité en l'absence d'usages identifiés.

Le mode linéaire reflétant la consommation des avantages attendus des immobilisations de la société, ce mode est utilisé pour déterminer les amortissements comptables. Seul le matériel affecté aux activités de recherche est amorti en mode dégressif, car il subit un rythme spécifique de consommation des avantages attendus.

Les différences entre les amortissements comptables et les amortissements déductibles du résultat imposable, engendrées par des divergences quant aux modes ou durées d'amortissement sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

Les durées d'utilisation des immobilisations les plus couramment retenues pour le calcul des amortissements comptables sont les suivantes :

Logiciels 3 à 10 ans

AMM (*) 7 ans

Agencements Installations 10 à 20 ans

Composants 10 à 20 ans

Matériels et Outillages 5 à 6,^{2/3} ans

Mobiliers Matériels de bureau 6,^{2/3} à 10 ans

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Matériels Informatiques 3 ans

() La durée d'utilisation peut être établie contractuellement*

6- Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition. La valeur d'inventaire de ces titres fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et systématiquement à la clôture. Si elle est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation est constituée sur la différence.

La provision pour dépréciation qui figurait dans les comptes au 30/09/2023 a été reprise dans son intégralité pour un montant de 28 637 030,08 € dans le cadre de la cession des titres PHARLAB.

7- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de BIOGARAN est principalement composé de facturations de produits pharmaceutiques à des grossistes France et export, des pharmacies, des hôpitaux et autres.

Le chiffre d'affaires comptabilisé est net de remise et de provisions pour clause de sauvegarde, assimilées à une baisse des prix et donc à une réduction du Chiffre d'affaires.

Les éléments retenus par le groupe Servier pour la diminution du chiffre d'affaires, et applicables aux comptes sociaux de Biogaran comprennent :

" Les remises, escomptes et ristournes accordés aux clients,

" Les coopérations commerciales : certains distributeurs bénéficient également de rétrocessions en fonction des prix de vente aux clients finaux, selon des accords spécifiques. Le montant des rétrocessions auprès de distributeurs est estimé en fonction des accords de vente et conditions contractuelles spécifiques, généralement en fonction des volumes et prix de vente aux clients finaux, et comptabilisé au fur et à mesure des ventes correspondantes.

" Les rétrocessions (« clawbacks ») aux organismes payeurs dues au titre de l'exercice en cours tels que les programmes gouvernementaux aux Etats-Unis (Medicare, Medicaid, etc.) et la contribution au déficit du secteur pharmaceutique dans différents pays européens et notamment en France.

8- Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré et selon les principes comptables généralement admis. L'évaluation de la provision pour dépréciation des stocks de produits finis tient compte à la fois de la durée de vie restante des produits, d'un taux de rotation des ventes de ces mêmes produits et des éventuels arrêts de ventes de certaines références sur le marché.

La dépréciation des stocks de matières premières, de produits intermédiaires et finis est comptabilisée en fonction d'éléments pertinents justifiant cette provision. Elle s'élève à 6 040 685.28 €.

9- Créances clients

Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction du risque encouru, et en cas de difficultés de

REGLES ET METHODES COMPTABLES

recouvrement des créances concernées.

Au 30 septembre 2023, le poste créances clients comprend notamment un montant de 70 115 652,20 Euros de créances représentées par des effets de commerce.

10- Disponibilités

Le poste disponibilités contient les effets remis à l'encaissement à la clôture de l'exercice.

11- Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre les amortissements autorisés par les lois fiscales et les amortissements comptables calculés suivant le mode linéaire ou le mode dégressif comme précisé plus haut.

Les autres provisions réglementées sont celles qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et sont comptabilisées en application des dispositions légales.

12- Provisions, passifs éventuels

La société peut être impliquée dans des contentieux liés à des litiges en matière de droit commercial.

L'évaluation des risques encourus est fondée sur les estimations qui sont considérées comme raisonnables ; la société considère que le montant global de provisions comptabilisées pour ces contentieux est adéquat sur la base des informations disponibles.

Par une décision en date du 18 juillet 2023, l'ANSM a infligé au laboratoire Biogaran une sanction financière d'un montant de 225 052,42 euros, au motif que le laboratoire n'avait pas respecté son obligation de maintenir un stock de sécurité suffisant pour la spécialité AMOXICILLINE BIOGARAN 250 mg/5 ml, poudre pour suspension buvable.

A ce jour, Biogaran n'a pas encore reçu de titre de perception.

Biogaran a par ailleurs introduit un recours gracieux auprès de l'ANSM contre cette décision de sanction.

A ce titre, une provision pour risque et charges réglementaire à hauteur de 225 000 € a été constatée dans les comptes au 30 septembre 2023.

13- Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au Bilan "en écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

14- Achats

Le poste achat comprend les frais accessoires sur achats.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

15- Transferts de charges d'exploitation

Les transferts de charges enregistrent essentiellement les remboursements d'assurances pour indemnités de fin de carrière payées dans l'exercice et comptabilisées en Salaires et Traitements ainsi que les aides reçues pour l'embauche d'apprentis. Ce poste concerne également certaines refacturations contractuelles.

16- Résultat courant/résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels ne comprennent que les éléments sans rapport avec la gestion courante de l'entreprise et dont les montants sont significatifs.

17- Engagements de retraite

La société n'a pas d'autres engagements que ceux résultant de la Convention Collective.

Les droits acquis à la date de clôture de l'exercice par les salariés s'élèvent à : 2 121 374 euros ; ils sont couverts à 108 % par un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme agréé.

Les IFC ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes au 30 septembre 2023.

18- Médailles du travail

Les gratifications versées au titre des médailles du travail sont valorisées par une méthode statistique appropriée et comptabilisées sous forme de provision pour charges.

Les droits acquis représentent un montant total de 250 241 Euros.

19- Clause de Sauvegarde

La clause de sauvegarde consiste dans le versement d'une contribution à l'assurance maladie par les laboratoires pharmaceutiques lorsque leur chiffre d'affaires hors taxes (CAHT) réalisé en France au titre des spécialités remboursables a crû plus vite qu'un taux de progression défini avec les Lois de Financement de la Sécurité Sociale. Sur la base d'un dernier courrier reçu du Comité Economique des Produits de Santé, elle a été provisionnée en dettes fiscales au titre de 2022 pour 55 557 924 euros et au titre de 2023 pour 48 836 183 euros.

La restitution de la clause de sauvegarde 2019 a été comptabilisée en Etat – produits à recevoir pour 6 064 819 €.

20- Participation et intéressement Groupe

Suite à la signature de l'accord de participation groupe et à la signature de l'accord d'intéressement Groupe le 16 mars 2018, des provisions pour participation et intéressement ont été comptabilisées par notre société pour des montants respectifs de 747 801 Euros et de 1 228 264 Euros.

L'intéressement Groupe est comptabilisé en « Salaires et traitements » et non en « Participation des salariés aux résultats de l'entreprise ».

REGLES ET METHODES COMPTABLES

21- Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale a été conclue avec la société Mère Consolidante.

Notre société a opté pour le régime de groupe prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts à compter du 01/10/1999. La convention retenue repose sur le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, l'application du régime de groupe n'affecte pas la charge d'impôt qui aurait été la nôtre en l'absence d'intégration fiscale.

22- Régime de consolidation du paiement de la TVA

Notre société a opté pour le régime de la consolidation du paiement de la TVA prévu à l'article 1693 ter et ter A du Code Général des Impôts à compter du 01/10/2012.

La créance de TVA envers la société Mère consolidante est comptabilisée en compte courant.

23- Crédit d'impôt Mécénat

Un crédit d'Impôt Mécénat a été constaté en diminution de la charge d'impôt société pour un montant de 181 807 Euros.

IMMOBILISATIONS

	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 347 612		3 333 219
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	374 421		7 080
Installations générales, agenc., aménag.	4 564 631		37 208
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 333 237		131 920
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			2 924
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 272 290		179 132
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	28 645 476		85 701 647
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	695 344		159 214
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 340 821		85 860 862
TOTAL GENERAL	122 960 724		89 373 214

	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	1 293 602	267 831	87 119 398	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		3 997	377 504	
Installations générales, agencements divers			4 601 840	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		48 559	3 416 598	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			2 924	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		52 556	8 398 867	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		114 338 952	8 171	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		10 705	843 854	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		114 349 657	852 025	
	1 293 602	114 670 044	96 370 291	

AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 099 338	4 032 814	267 831	61 864 321
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	373 427	1 366	3 997	370 796
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 891 132	372 294		2 263 426
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 170 646	501 578	48 559	2 623 665
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 435 205	875 239	52 556	5 257 889
TOTAL GENERAL	62 534 544	4 908 054	320 387	67 122 210

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.				68 102			-68 102
Terrains							
Construct. - sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		734			1 746		-1 012
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau	44 082	39 391		44 084	191 732		-152 343
Embal récup.							
CORPOREL.	44 082	40 125		44 084	193 479		-153 355
Acquis. titre							
TOTAL	44 082	40 125		112 186	193 479		-221 458

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ELEMENTS DU FONDS COMMERCIAL

Éléments	Montant
FONDS DE COMMERCE ABSOLUVEGETAL	4 900 000
FONDS DE COMMERCE TOP PHARM	2 980 808
TOTAL	7 880 808

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	843 854	115 309	728 544
Clients douteux ou litigieux	355 774	355 774	
Autres créances clients	197 521 143	197 521 143	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	57 852	57 852	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	25 107 838	25 107 838	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	7 687 175	7 687 175	
Etat, autres collectivités : créances diverses	6 415 675	6 415 675	
Groupe et associés	143 928 356	143 928 356	
Débiteurs divers	5 567 560	5 567 560	
Charges constatées d'avance	2 590 332	2 552 393	37 939
TOTAL GENERAL	390 075 563	389 309 079	766 483
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 144	1 144		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 298 423	412 980	1 885 443	
Fournisseurs et comptes rattachés	242 486 796	242 486 796		
Personnel et comptes rattachés	4 679 817	4 679 817		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 324 284	3 324 284		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	113 629 930	113 629 930		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 144 210	5 144 210		
Groupe et associés				
Autres dettes	14 238 242	14 238 242		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	850 163	212 540	637 622	
TOTAL GENERAL	386 653 011	384 129 945	2 523 065	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Nature des charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 590 332
TOTAL	2 590 332

Conformément au Règlement ANC 2014-03 (833-10 et 833-13-3):

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

Nature des produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	-850 164
TOTAL	-850 163

Conformément au Règlement ANC 2014-03 (833-10 et 833-13-3):

Les produits constatés d'avance correspondent à la fraction du chiffre d'affaires, et des autres produits annexes qui est afférente aux exercices ultérieurs rapportée au résultat au fur et à mesure de l'exécution de l'obligation.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Montant
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	217 861
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	133 835 047
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	4 859 729
AUTRES DETTES	13 293 930
DETTE FISCALES ET SOCIALES	119 587 048
AUTRES CHARGES A PAYER	
TOTAL DES CHARGES A PAYER	271 793 616

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	600
CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS	
AUTRES CREANCES	8 188 824
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS	
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	8 189 424

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ou parts sociales	250 000	0	0	16

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ou parts sociales	250 000	0	0	16

Libellé	30/09/2022	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat N-1	30/09/2023
Capital social ou individuel	4 000 000	0	0	0	4 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Réserve légale	400 000	0	0	0	400 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0
Réserves réglementées	0	0	0	0	0
Autres réserves	242 579 526,88	0	0	-39 229 041,18	203 350 485,70
Report à nouveau	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	40 770 958,82	20 979 860,86	0	-40 770 958,82	20 979 860,86
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	688 925,27	84 207,54	305 665,95	0	467 466,86
Dividendes versés	0	0	80 000 000	80 000 000	0
Total Capitaux Propres	288 439 410,97	21 064 068,40	80 305 665,95	0	229 197 813,42

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	688 925	84 207	305 665	467 466
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	688 925	84 207	305 665	467 466
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	117 621	62 301	78 658	101 264
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 910 012	638 167	792 662	1 755 518
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 027 634	700 469	871 320	1 856 783
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	28 637 030		28 637 030	
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	3 500 481	6 040 685	3 500 481	6 040 685
Dépréciations comptes clients	265 375	124 602	135 576	254 401
Autres dépréciations	534 566	320 778		855 344
DEPRECIATIONS	32 937 452	6 486 065	32 273 087	7 150 431
TOTAL GENERAL	35 654 012	7 270 743	33 450 074	9 474 681
Dotations et reprises d'exploitation		6 923 350	4 412 254	
Dotations et reprises financières		1 916	28 637 030	
Dotations et reprises exceptionnelles		345 475	400 789	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
PROVISION LITIGES PRUD'HOMAX	187 850	288 000	17 000	23 000	435 850
PROVISION MEDAILLES DU TRAVAIL	253 791		3 550		250 241
PROVISION POUR LITIGES	203 988			103 988	99 999
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	958 431		550 000		408 431
PROVISION RISQUES ET CHARGES RE		225 000			225 000
PROVISION RESTRUCTURATION	305 952	36 267	95 123		247 096
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		88 900			88 900
TOTAL	1 910 012	638 167	665 673	126 988	1 755 517

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant
SORTIES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	300 000
SORTIES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	114 338 952
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	84 207
CHARGES DE RESTRUCTURATION	95 123
PROVISION RESTRUCTURATION	36 267
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES REGLEMENTAIRES	225 000
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 248
TOTAL	115 089 797

Nature des produits	Montant
SORTIES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	67 600 023
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	305 665
PROVISION RESTRUCTURATION	95 123
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 000
TOTAL	68 150 811

INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			20 979 861
Impôt sur les bénéfices			15 623 844
RESULTAT AVANT IMPOT			36 603 705
Provisions sur immobilisations			
Provisions pour hausse de prix			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	84 208	305 666	(221 458)
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	84 208	305 666	(221 458)
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			36 382 246

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	84 261 731	15 864 743	68 396 988
Résultat exceptionnel (et participation)	(47 658 026)	(240 899)	(47 417 127)
Résultat comptable	36 603 705	15 623 844	20 979 861

- L'impôt ventilé correspond à l'impôt comptabilisé au titre de l'exercice

- La ventilation est faite en fonction des taux d'imposition applicables aux éléments concernés

SITUATION FISCALE DIFFEREE

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Amortissements dérogatoires	120 723
TOTAL ACCROISSEMENTS	120 723
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Participation des salariés	193 120
Autres	378 632
A déduire ultérieurement :	
Autres	4 978
TOTAL ALLEGEMENTS	576 730
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(456 007)

EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	Personnel salarié
- Cadres	172
- Agents de maîtrise et techniciens	40
- Employés	
- Ouvriers	
TOTAL	212

Les informations relatives aux rémunérations des organes d'administration et de direction ne sont pas mentionnées car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

ENGAGEMENTS DONNES

Rubriques	Montant hors bilan
Autres engagements donnés	
- concernant les tiers	
Avals et cautions	
- concernant les tiers	
- concernant les filiales de + de 50%	
- concernant les participations	
- concernant les autres entreprises liées	
TOTAL	

ENGAGEMENTS RECUS

Rubriques	Montant hors bilan
Autres engagements reçus	
- concernant les tiers	
Avals et cautions	655 035
- concernant les tiers	
- concernant les filiales et particip.	
- concernant les autres entrep. liées	655 035
TOTAL	655 035

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Dénomination sociale - siège social

SERVIER SAS
50 RUE CARNOT
92284 SURESNES CEDEX
324 444 991 RCS NANTERRE

BIOGARAN

Etats Financiers au 30 septembre 2023

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice net ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
					Brute	Nette					
Filiales et participations		Devises	Devises		EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EUROS	EL
A. Renseignements concernant les filiales											
<u>. Filiales françaises :</u>											
<u>. Filiales étrangères :</u>					0	0	0	0	0	0	
BIOGARAN ALGERIE	DZD	760 000	83 946	99,87%	8 171	8 171			0	283	
					8 171	8 171					
B. Renseignements concernant les participations											
<u>. Participations françaises :</u>											
<u>. Participations étrangères :</u>					0	0					
C. Renseignements concernant les participations autres (< 10%)											
<u>. Dans des sociétés françaises (ensemble) :</u>											
<u>. Dans des sociétés étrangères (ensemble) :</u>											
TOTAL					8 171	8 171	0	0			8

BIOGARAN
15 Boulevard CHARLES DE
GAULLE
92700 COLOMBES

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Comptes annuels au 30/09/2023

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

BIOGARAN SAS
 Etats Financiers au 30 septembre 2023

Postes du bilan	Montant
Participations	8 171
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Avances et acomptes versés sur commandes	4 525 168
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances d'exploitation	142 014 321
Charges constatées d'avance	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 631 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	3 143 150
Charges d'exploitation	50 019 849
Produits financiers	
Charges financières	

BIOGARAN

Société par actions simplifiée au capital social de 4.000.000 EUR
Siège social : 15, Boulevard Charles de Gaulle – 92700 Colombes
405 113 598 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 MARS 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

Sur proposition du Président, l'Associé unique décide de distribuer une somme de cent millions d'euros (100.000.000,00 EUR) en dividendes, prélevée de la façon suivante :

- Sur le bénéfice distribuable de l'exercice 2022/2023, à hauteur de 20.979.860 Euros, soit 100% de celui-ci ;
- Sur le poste « autres réserves » à hauteur de 79.020.140 Euros.

Cette somme sera distribuée au titre de dividendes à l'Associé unique et sera mise en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la Loi, l'Associé unique prend acte :

- Qu'au titre de l'exercice 2021/2022, il a été distribué des dividendes pour un montant total de 80.000.000 d'euros ;
- Qu'au titre de l'exercice 2020/2021, il a été distribué des dividendes pour un montant total de 20.000.000 d'euros ;
- Qu'au titre de l'exercice 2019/2020, il a été distribué des dividendes pour un montant total de 40.000.000 d'euros.



Le Président